



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20250505-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2025

MAIRIE de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE  
Département de la Loire  
secretariat.mairie@saint-julien-molin-molette.fr  
www.saint-julien-molin-molette.fr  
Tel : 04 77 51 51 11

**PROJET DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette  
Séance du 05 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mai à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 15

Nombre de conseiller-e-s présent-e-s :

Nombre de conseiller-e-s absent-e-s :

Étaient présent-e-s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse.

Étaient absent-e-s :

Patricia Dumas donne procuration à Christine Robin

Nans Perrin donne procuration à Alexandre Vagnon

Date de convocation : 29 avril 2025

Secrétaire de séance : Fabien Plasson

**OBJET : Lancement de la procédure de Modification simplifiée n°4 du PLU**

Suite à la validation du projet de « hameau léger » sur la zone 1AU, Mme la maire explique qu'il y a lieu de faire évoluer le PLU. Elle propose de mettre en œuvre une procédure de modification simplifiée en application de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

L'objet de cette modification est :

- De permettre l'implantation d'un hameau léger sur la zone 1AU. Un nouvel article sur la qualité architecturale urbaine et paysagère spécifique à l'habitat léger sera créé
- D'intégrer de légères modifications de l'article 11 concernant toutes les zones.
- L'orientation générale de l'OAP ne sera pas modifiée.
- Les orientations du PADD de 2017 sont conservées (densité et nombre d'habitats individuels).

Le Conseil Municipal,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Saint-Julien-Molin-Molette en date du 9 février 2017 approuvant le PLU de la commune, vu la délibération en date du 30 mai 2017 approuvant la modification simplifiée n°1, vu la délibération en date du 26 décembre 2017 approuvant la modification simplifiée n°2 et le dossier de PLU dans lequel est corrigé l'article 11 du règlement, vu la délibération en date du 16 décembre 2021 approuvant la modification simplifiée n°3,

**Considérant qu'il** y a lieu de faire évoluer le dossier de PLU de la commune de Saint Julien Molin Molette selon une procédure simplifiée, conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 contre,

- demande** à madame le Maire de mettre en œuvre une procédure de modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette pour les raisons évoquées dans la délibération,
- précise** que le dossier de présentation sera notifié aux personnes publiques associée
- dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. La mention de cet affichage sera, en outre, indiqué sur le site internet de la Commune.

La maire  
Céline Elie



Secrétaire de séance  
Paul Thiollière

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Paul Thiollière, is written over the printed name.